COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 30 juin 2013

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

TABLE DES MATIÈRES
Exercice terminé le 30 juin 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS:	
Situation financière	2
Résultats	3
Surplus accumulés	4
Flux de trésorerie	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	**23**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil des commissaires
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2013, les états des résultats, des surplus accumulés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et renseignements complémentaires, sont tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES pour l'exercice terminé le 30 juin 2013. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 1er octobre 2013.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent remplacer la lecture des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation d'un résumé des états financiers audités.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures, que nous avons mises en œuvre conformément à la norme canadienne d'audit NCA 810, « Mission visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES pour l'exercice terminé le 30 juin 2013 constituent un résumé fidèle de ces états financiers.

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.[1]

Montréal,
le 1er octobre 2013

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108047

7100, rue Jean-Talon Est
Bureau 1200
Montréal (Anjou), Québec H1M 3S3

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Téléphone : 514 255-1001
Télécopieur : 514 255-1002
www.brd-cpa.com

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

SITUATION FINANCIÈRE Exercice terminé le 30 juin	2013	2012
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	3 122 835 $	3 126 257 $
Subvention de fonctionnement à recevoir	19 077 487	19 524 840
Subvention de financement à recevoir	67 250 344	67 129 753
Taxe scolaire à recevoir (note 5)	2 183 835	2 164 813
Débiteurs (note 6)	4 682 455	5 998 386
Stocks destinés à la revente	129 717	85 200
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	96 446 673 $	98 029 249 $
PASSIFS		
Emprunts à court terme (note 7)	28 000 000 $	20 000 000 $
Créditeurs et frais courus (note 8)	33 293 181	30 748 354
Revenus reportés (note 9)	1 637 333	1 251 515
Provision pour avantages sociaux futurs (note 10)	13 146 088	12 826 736
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 11)	200 966 350	192 635 930
Passif environnemental	3 881 550	3 781 178
Autres passifs	2 581 544	2 207 530
TOTAL DES PASSIFS	283 506 046 $	263 451 243 $
DETTE NETTE	(187 059 373)$	(165 421 994)$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 12)	215 992 563 $	197 847 967 $
Stocks de fournitures	441 080	446 270
Frais payés d'avance	287 004	230 898
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	216 720 647 $	198 525 135 $
SURPLUS ACCUMULÉ	29 661 274 $	33 103 141 $

POUR LA COMMISSION SCOLAIRE

Présidente

Directeur général

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RÉSULTATS **Exercice terminé le 30 juin**	**2013**	2012
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du MELS	**210 432 321** $	207 139 194 $
Autres subventions et contributions	**259 553**	23 848
Taxe scolaire	**57 597 133**	56 334 026
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	**111 685**	158 729
Ventes de biens et services	**27 840 381**	29 618 405
Revenus divers	**5 231 487**	5 344 502
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	**72 259**	45 214
TOTAL DES REVENUS	**301 544 819**	298 663 918
DÉPENSES		
Activités d'enseignement et de formation	**145 586 722**	139 192 539
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	**63 840 885**	62 234 968
Services d'appoint	**40 394 395**	39 180 695
Activités administratives	**11 487 789**	13 139 461
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	**30 520 213**	30 935 507
Activités connexes	**13 156 682**	16 396 816
TOTAL DES DÉPENSES	**304 986 686**	301 079 986
DÉFICIT DE L'EXERCICE	**(3 441 867)$**	(2 416 068)$

BRDO

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

CONTINUITÉ DU SURPLUS ACCUMULÉ Exercice terminé le 30 juin	2013	2012
SOLDE AU DÉBUT	**33 103 141 $**	35 519 209 $
Déficit de l'exercice	**(3 441 867)**	(2 416 068)
SOLDE À LA FIN	**29 661 274 $**	33 103 141 $

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

FLUX DE TRÉSORERIE
Exercice terminé le 30 juin

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(3 441 867)$	(2 416 068) $
Éléments n'affectant pas les liquidités		
Créances douteuses	(4 548)	(11 289)
Provision pour avantages sociaux futurs	319 352	1 312 718
Stocks et frais payés d'avance	(50 915)	(193 930)
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(72 259)	(45 214)
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	174 318	158 284
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	12 419 687	12 503 314
Variations des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement	5 060 991	(2 478 637)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	14 404 759	8 829 178
ACTIVITÉS D'INVESTISSMENT		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(30 564 283)	(32 029 345)
LIQUIDITÉS UTILISÉES POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(30 564 283)	(32 029 345)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Utilisation du fonds d'amortissement afférent aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-	1 602 000
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	23 721 102	54 202 000
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(15 565 000)	(52 869 960)
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	438 305 000	421 834 400
Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	(430 305 000)	(401 834 400)
LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	16 156 102	22 934 040
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS	(3 422)	(266 127)
Liquidités au début de l'exercice	3 126 257	3 392 384
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	3 122 835 $	3 126 257 $

BRDO

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2013

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La Commission scolaire a été constituée le 1er juillet 1998 en vertu de la Loi sur l'instruction publique et en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997. . Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3).

2. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié de nouveaux chapitres qui s'appliquent à tous les gouvernements et aux organismes adoptant les Normes comptables canadiennes du secteur public. Ainsi, le 1er avril 2012, la Commission scolaire a adopté prospectivement les nouvelles normes suivantes relatives aux chapitres du Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés pour le secteur public :

Chapitre SP3410 révisé, « Paiements de transfert »

La nouvelle norme comptable traitant de la comptabilisation des paiements de transfert, présentée dans le chapitre SP3410 révisé, exige que les transferts soient comptabilisés comme dépenses et revenus lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont respectées, sauf lorsque le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif pour le bénéficiaire. L'adoption de cette nouvelle norme n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Commission scolaire.

Chapitre SP 3041, « Placements de portefeuille »

Le chapitre SP 3041 sur les placements de portefeuille établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les placements de portefeuille dans les états financiers du gouvernement. Cette norme s'applique aux périodes financières couvertes par le chapitre SP 3450 « Instruments financiers ». L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Commission scolaire.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 1)

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer et la provision pour avantages sociaux futurs. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sont constatés dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Dépenses

Les dépenses comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Commission scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, la marge de crédit et les placements facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 2)

Actifs financiers

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Les stocks destinés à la revente sont présentés à titre d'actifs financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

Passifs - contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et constatées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Passifs - revenus reportés

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés au passif.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus reportés s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes:

- Une clause de finalité qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;

- Une clause temporelle future qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes dans lesquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;

- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert telles que le remboursement des ressources transférées.

À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives, les revenus de subvention versés par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport conformément aux dispositions des règles budgétaires ne sont pas reportées.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 3)

Passif - régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentés aux états financiers.

Passifs - provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) dus aux employés de la Commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est portée aux dépenses.

Passifs - dettes

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde on amorti est déduit de la dette à long terme.

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la Commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que la Commission scolaire en est informée. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2013. La Commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif environnemental. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la Commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

BRDO

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 4)

Actifs non financiers - immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes:

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipements	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires- achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations, mais sont indiqués en note aux états financiers et leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition. En contrepartie, la juste valeur de l'immobilisation amortissable acquise par donation ou pour une valeur symbolique est comptabilisée au passif à titre de revenu reporté lesquels sont amortis et virés graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Cependant, pour les terrains, la contrepartie est constatée dans les résultats à titre de produit dans l'année d'acquisition.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 5)

Actifs non financiers - immobilisations corporelles (suite)

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de revenus reportés et virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'achat de terrains sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Actifs non financiers - stocks

Les stocks qui se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Actifs non financiers - frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Actifs non financiers - réseau de télécommunication

La Commission scolaire des Patriotes a encouru des coûts pour un réseau de télécommunication. Malgré le fait que le titre de propriété de ce réseau n'est pas dévolu à la Commission scolaire, celle-ci ayant un droit d'utilisation irrévocable d'une durée résiduelle de 10 ans jumelé à un droit ultérieur de renouvellement de 5 ans, tous les avantages et inconvénients reliés à l'utilisation de ce réseau lui sont acquis.

Actifs non financiers - dépréciation

Les actifs non financiers sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 6)

Instruments financiers

Au 1er avril 2012 est entrée en vigueur la norme comptable de l'ICCA pour le secteur public SP 3450 Instruments financiers. Son application implique l'évaluation à leur juste valeur des instruments financiers dérivés et des placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. La variation de la période des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés dans un nouvel état financier, appelé État des gains et des pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente.

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport détermine le format du rapport financier applicable aux commissions scolaires. Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2013, le Ministère a convenu de ne pas inclure le nouvel état financier requis puisqu'il estime peu ou non probable qu'une commission scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant les limitations imposées par la Loi sur l'instruction publique en ce sens.

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2013 et n'a pas détenu, au cours de la période d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent il n'y a pas de gain ou de perte der évaluation.

4. PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES

Conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire a produit pour le présent exercice des prévisions budgétaires. Celles-ci ont été dûment adoptées par le conseil des commissaires.

Ces données budgétaires ne sont pas préparées sous le même niveau de détails que les données réelles présentées dans les états financiers.

Le sommaire des prévisions budgétaires adoptées initialement par le conseil d'administration sont comparées aux données réelles correspondantes :

4. PRÉSENTATION DES DONNÉES BUDGÉTAIRES (suite)

	Budget 2012-2013	Réel 2012-2013
	Non audité	
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du MELS	201 236 237 $	210 432 321 $
Autres subventions et contributions	-	259 553
Taxe scolaire	58 024 078	57 597 133
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	225 000	111 685
Ventes de biens et services	27 355 421	27 840 381
Revenus divers	2 268 940	5 231 487
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-	72 259
Total des revenus	289 109 676	301 544 819
DÉPENSES		
Activités d'enseignement et de formation	145 415 661	145 586 722
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	57 437 336	63 840 885
Service d'appoint	38 109 303	40 394 395
Activités administratives	10 907 136	11 487 789
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	28 925 953	30 520 213
Activités connexes	12 530 920	13 156 682
Total des dépenses	293 326 309	304 986 686
DÉFICIT	(4 216 633)$	(3 441 867)$

5. TAXE SCOLAIRE À RECEVOIR

	2013	2012
Année courante	1 378 273 $	1 397 534 $
Année précédente	474 163	459 721
Années antérieures	81 545	77 995
	1 933 981	1 935 250
Intérêts à recevoir	278 451	262 708
Provision pour créances douteuses	(28 597)	(33 145)
	2 183 835 $	2 164 813 $

6. DÉBITEURS

	2013	2012
Comptes clients	2 859 049 $	4 414 644 $
Congés sabbatiques	131 618	139 398
Taxes à la consommation	1 456 892	1 291 004
Autres	234 896	153 340
	4 682 455 $	5 998 386 $

7. EMPRUNTS À COURT TERME

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le crédit autorisé, au 30 juin 2013, est de 60 815 252$. La marge de crédit, porte intérêt au taux préférentiel. Les acceptations bancaires échéant le 15 juillet portent intérêts à des taux de 1,52% à 1,58%. Les emprunts bancaires à court terme sont garantis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La marge de crédit est renouvelable périodiquement et garantie par une cession des subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Les emprunts bancaires effectués au cours de l'exercice ont été contractés dans les limites des montants maximums autorisés par le ministère.

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2013	2012
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	21 417 181 $	20 055 253 $
Fournisseurs	7 166 821	6 337 947
Retenues sur contrats	2 451 448	2 066 258
Intérêts courus sur la dette à long terme	987 295	1 117 961
Congés sabbatiques	1 169 486	1 081 838
Dépôts de soumission	100 950	89 097
	33 293 181 $	30 748 354 $

9. REVENUS REPORTÉS

	2013	2012
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 477 739 $	1 144 541 $
Provision pour perfectionnement conventionné	90 697	50 946
Autres revenus perçus d'avance	68 897	56 028
	1 637 333 $	1 251 515 $

10. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Ce programme permet à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

	2013	2012
Congés de maladie	2 678 661 $	2 575 227 $
Vacances	6 362 598	6 035 195
Heures supplémentaires accumulées	335 074	352 695
Indemnités de départ	118 421	115 810
Assurance-traitement	1 378 877	1 619 557
Autres congés sociaux	255 776	205 956
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux futurs	2 016 681	1 922 296
	13 146 088 $	12 826 736 $

11. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	Taux	Montant à l'émission	Solde au 30 juin 2012	Émission de l'exercice	Refinancement / remboursement de l'exercice	Solde au 30 juin 2013
Billets - fonds de financement						
2001 - 2015	6,120 %	12 657 000 $	6 299 000 $	-	578 000 $	5 721 000 $
2003 - 2012	5,708 %	5 902 000	3 350 000	-	3 350 000	-
2005 - 2015	4,577 %	31 100 000	19 766 000	-	1 889 000	17 877 000
2006 - 2014	4,108 %	16 640 000	13 310 000	-	666 000	12 644 000
2007 - 2014	4,416 %	4 984 000	1 413 000	-	707 000	706 000
2007 - 2013	5,100 %	13 913 000	10 001 000	-	978 000	9 023 000
2008 - 2015	4,212 %	15 989 000	13 577 000	-	804 000	12 773 000
2009 - 2014	3,047 %	28 076 000	24 017 000	-	1 353 000	22 664 000
2009 - 2016	4,068 %	3 514 000	2 008 000	-	502 000	1 506 000
2011 - 2017	3,868 %	45 319 000	45 319 000	-	2 187 000	43 132 000
2012 - 2018	2,428 %	16 300 000	16 300 000		-	16 300 000
2012 - 2017	1,779 %	7 098 000	7 098 000		1 308 000	5 790 000
2012 - 2015	1,811 %	3 729 000	3 729 000		1 243 000	2 486 000
2012 - 2018	2,664 %	27 075 000	27 075 000		-	27 075 000
2012 - 2019	2,463 %	22 332 000		22 332 000		22 332 000
2012 - 2016	1,657 %	1 518 000		1 518 000		1 518 000
Sous-total		256 146 000 $	193 262 000 $	23 850 000 $	15 565 000 $	201 547 000 $
Frais reportés liés aux dettes			(626 070)			(580 650)
TOTAL			192 635 930 $			200 966 350 $

Billets - fonds de financement

Les billets - fonds de financement sont remboursés à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Au cours des cinq prochains exercices, les versements en capital requis sur les billets - fonds de financement sont les suivants:

2013-2014 – 17 184 000 $
2014-2015 – 13 481 000 $
2015-2016 – 10 349 000 $
2016-2017 – 7 959 000 $
2017-2018 – 6 651 000 $

Les emprunts à long terme sujets à une subvention sont garantis par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	30 juin 2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	20 364 798 $	- $	20 364 798 $
Aménagements de terrain	2 974 250	524 894	2 449 356
Bâtiments	281 168 875	156 221 323	124 947 552
Améliorations majeures aux bâtiments	59 426 331	4 675 204	54 751 127
Matériel et équipements	14 487 439	6 475 668	8 011 771
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	759 858	183 083	576 775
Documents de bibliothèque	1 500 071	278 778	1 221 293
Manuels scolaires - achats initiaux	3 261 116	1 988 866	1 272 250
Matériel roulant	70 635	35 056	35 579
Réseau de télécommunication	4 802 317	2 440 255	2 362 062
	388 815 690 $	172 823 127 $	215 992 563 $

Le total des immobilisations corporelles inclut pour 12 910 742 $ (11 309 013 $ au 30 juin 2012) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, soit 9 844 629 $ (8 078 263 $ au 30 juin 2012) pour des bâtiments, 12 334 $ (210 110 $ au 30 juin 2012) pour des aménagements, 3 053 779 $ (3 020 640 $ au 30 juin 2012) pour des améliorations et transformations majeures. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

Au cours de l'exercice, un terrain d'une valeur de 1 744 000$ a été acquis pour une valeur symbolique. Au cours de l'exercice 2011-2012, la commission scolaire a acquis pour une valeur symbolique un autre terrain d'une valeur de 2 200 000 $.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	30 juin 2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	18 691 961 $	- $	18 691 961 $
Aménagements de terrain	2 552 293	365 295	2 186 998
Bâtiments	268 996 498	150 001 447	118 995 051
Améliorations majeures aux bâtiments	48 723 120	3 055 259	45 667 861
Matériel et équipements	16 512 315	10 010 278	6 502 037
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	682 915	112 723	570 192
Documents de bibliothèque	1 004 771	162 229	842 542
Manuels scolaires - achats initiaux	3 092 069	1 352 628	1 739 441
Matériel roulant	70 634	20 928	49 706
Réseau de télécommunication	4 802 317	2 200 139	2 602 178
	365 128 893 $	167 280 926 $	197 847 967 $

13. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2013.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses comptes à recevoir des usagers. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses comptes à recevoir des usagers et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêts fixe assujettissent la Commission scolaire a un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

La Commission scolaire s'est engagée à la rénovation et réfection de certains établissements pour une somme totale de 7 895 911$ au 30 juin 2013.

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

La Commission scolaire s'est engagée par baux pour des locaux administratifs pour une somme totale de 279 197 $ pour le loyer de base et les frais variables, échéant en août 2013. Le solde de ces engagements s'établit à 9 679 $ au 30 juin 2013. La Commission scolaire s'est également engagée par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 8 823 291 $ au 30 juin 2013. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats et baux, excluant les taxes applicables et les clauses d'indexation, sont les suivants:

2013-2014 - 3 883 787 $
2014-2015 - 2 646 646 $
2015-2016 - 745 289 $
2016-2017 - 644 254 $
2017-2018 - 568 419 $

La Commission scolaire s'est engagée par contrats pour le transport scolaire pour une somme de 22 819 896 $. Les paiements minimums exigibles au cours des deux prochains exercices en vertu de ces contrats sont les suivants:

2013-2014 - 12 000 190 $
2014-2015 - 10 819 706 $

Une somme de 206 704 $ est réservée pour l'encadrement des stagiaires.

Une somme de 211 939 $ est réservée pour les allocations émises en vertu des ententes de principe conclues en 2010.

15. ÉVENTUALITÉS

Litiges

Au 30 juin 2013, il existe des réclamations en suspens contre la commission scolaire dont un recours collectif portant sur les frais exigés aux parents. Dû à l'incertitude que représente le règlement de ce recours ainsi que des autres litiges, aucun montant n'est présenté comme passif aux états financiers. Le dénouement de ces litiges sera imputé au surplus (déficit) de l'exercice alors en cours.

15. ÉVENTUALITÉS (suite)

Griefs

Au 30 juin 2013, le coût total que devrait assumer la Commission scolaire, si elle perdait les griefs déposés contre elle, est de l'ordre de 154 314 $. Aucune provision ne figure aux états financiers pour une portion du coût total de ces griefs.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlées directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191. Ces opérations ne sont cependant pas divulguées distinctement aux états financiers résumés.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2012 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES Exercice terminé le 30 juin Dépenses par activités	2013	2012
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION		
Éducation préscolaire	**11 483 056 $**	11 359 274 $
Enseignement primaire	**71 180 783**	65 736 758
Enseignement secondaire général	**41 841 645**	42 211 964
Formation professionnelle	**3 815 645**	3 310 759
Enseignement particulier	**14 645 792**	13 901 057
Formation des adultes	**2 619 801**	2 672 727
	145 586 722 $	139 192 539 $
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION		
Gestion des écoles et des centres	**23 591 829 $**	24 017 844 $
Moyens d'enseignement	**3 323 084**	2 972 174
Services complémentaires	**25 134 710**	24 532 666
Services pédagogiques et de formation d'appoint	**8 328 070**	8 494 871
Animation et développement pédagogique	**2 561 025**	2 217 413
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	**902 167**	-
	63 840 885 $	62 234 968 $
SERVICES D'APPOINT		
Hébergement des élèves	**82 975 $**	97 250 $
Services alimentaires	**740 684**	778 631
Transport scolaire	**17 978 421**	17 691 947
Services de garde	**21 592 315**	20 612 867
	40 394 395 $	39 180 695 $
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES		
Conseil des commissaires et comités	**403 627 $**	424 697 $
Gestion	**8 571 169**	7 678 118
Services corporatifs	**2 455 890**	3 974 477
Perfectionnement	**57 103**	1 062 169
	11 487 798 $	13 139 461 $

BRDO

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 30 juin
Dépenses par activités (suite)

	2013	2012
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES		
Entretien et amortissement des biens meubles	4 798 276 $	5 302 505 $
Conservation et amortissement des biens immeubles	13 946 135	14 172 146
Entretien ménager	5 457 275	5 141 716
Consommation énergétique	4 997 802	4 946 656
Location d'immeubles	384 247	476 284
Protection et sécurité	492 407	590 680
Amélioration, transformation et révocation majeure non capitalisable	417 567	305 520
Systèmes d'information et de télécommunication non capitalisables	26 504	-
	30 520 213 $	30 935 507 $
ACTIVITÉS CONNEXES		
Financement	7 658 635 $	8 225 403 $
Projets spéciaux	870 647	1 667 261
Rétroactivité	1 198 322	1 116 024
Droits de scolarité et ententes	264 287	287 884
Sécurité d'emploi	35 205	48 661
Prêts de services	320 121	504 724
Activités extrascolaires	2 809 465	4 546 859
	13 156 682 $	16 396 816 $

BRDO

COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Exercice terminé le 30 juin 2013
Dépense par nature

	2013	2012
Rémunération		
Personnel cadre et commissaires	15 589 881 $	15 383 506 $
Personnel enseignant et personnel de suppléance	134 709 785	129 236 674
Personnel professionnel	11 357 141	10 795 638
Personnel de soutien	48 004 596	47 030 430
Variation des avantages sociaux futurs	224 967	563 054
Contributions de l'employeur	24 977 134	24 033 953
	234 863 504	227 043 255
Frais de déplacement	688 412	844 399
Fournitures et matériel	12 832 714	13 050 411
Services, honoraires et contrats	35 460 430	37 512 744
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	12 836 804	13 270 596
Autres dépenses	8 304 822	9 358 581
	70 123 182	74 036 731
	304 986 686 $	301 079 986 $